

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le seize juillet deux mil dix-neuf, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Christine Soulier, Jean-Claude Desbat, Laurence Renoux, Geneviève Foley, Jean-Paul de Vermont, Jean-Christophe Descotes, Raymond Philibert, Mirabelle Rousset-Charensol, Christian Coste, Myriam Perrin.

Excusés : Céline Champier, Edouard MION, Marie-Claire Berrerd

Christine SOULIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 10 juillet 2019

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES

1. Association Les Amis de Clochemerle

Lecture d'un courrier des Amis de Clochemerle sollicitant l'octroi d'une subvention suite au bilan déficitaire des représentations théâtrales par la troupe des Vaux'rien. Une réponse sera adressée avec demande de précision sur le bilan financier pour prise de décision sur une éventuelle gratuité qui pourrait être accordée lors d'une prochaine manifestation programmée pour l'automne 2020.

2. Notification du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles

38 000 € avaient été prévus au budget prévisionnel 2019 et nous percevrons 63 420.94 € soit une différence de +25 420.94 € expliquée par une activité immobilière importante.

II. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Maison d'assistantes maternelles

Jean-Paul de VERMONT présente les plans élaborés avec un agrandissement côté jardin.

Quelques aménagements sont nécessaires, notamment au niveau du sens d'ouvertures des portes des sanitaires et toilettes. Les sanitaires de l'étage doivent également être réfléchis avec la pose d'un bac à douche et la possibilité d'agrandir l'espace en réduisant celui du dortoir

Une fois les plans validés, le permis de construire sera déposé fin juillet. Le marché public à procédure adaptée pourra être lancé mi-septembre pour un début des travaux espéré début décembre 2019 et une installation de la MAM pour l'été 2020.

L'aménagement intérieur a été conçu de sorte que le bâtiment puisse également être loué en appartement afin d'optimiser les travaux au travers des années et des besoins du moment.

Au niveau du budget du projet

Coût estimé à 223 000 €HT (TVA à récupérer : bâtiment affecté à un intérêt collectif public)

Recettes :

- DETR : 53 100 €
- Département : 63 720 €
- Région : 31 950 €
- Reste à financer : 74 230 € par l'emprunt en autofinancement avec les loyers

III. ENVIRONNEMENT

Urbanisme

1. Permis de construire

*PC0692571900010 – Le Mathy – AI19 lot n°6 – PIAT Cédric / MORETTI Delphine
Construction maison individuelle*

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2. Certificats d'urbanisme

CU0692571900031 – 567, Route de Saint-Cyr – AK 213 et 214

Le conseil municipal émet un avis favorable.

3. Parcelle AI15

Lecture est faite d'un courrier adressé par Mme FAVROT Marie propriétaire de la parcelle AI15 sollicitant la mairie pour la cession de ce terrain. Le département n'étant pas intéressé par de telles acquisitions, le conseil municipal se prononce en faveur du rachat de la parcelle qui permettrait la création de places de parking le long de la route départementale n°35 « Route d'Arbuissonnas ». Des travaux d'élagage seront à prévoir.

3. PLUi

Jean-Charles PERRIN présente aux membres du Conseil les cartes visionnées lors de la rencontre du 9 juillet 2019 avec les cabinets d'urbanisme en charge de la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal. Un potentiel de 2.3 hectares au sein des enveloppes urbaines s'ajoute au 6.8 hectares identifiés au sein des zones constructibles. Etant donné que le PLUi est rédigé pour une période de 10 ans avec un objectif de 75 habitations sur cette même période et considérant que la densité moyenne visée est de 15 logements par hectare, une surface de 5 hectares classée en zone constructible suffirait à couvrir les besoins des 10 prochaines années. Un travail important de réflexion est à prévoir pour définir les secteurs sur lesquels les constructions seront autorisées en tenant compte des accès aux réseaux, à la voirie, des courbes de niveaux (visites terrain parfois nécessaires) tout en veillant au respect de la qualité paysagère et des nombreux points de vue nombreux de la commune. Des permis d'aménager seront nécessaires pour une intégration d'ensemble des projets futurs et non pas une acceptation au coup par coup.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

La convention intercommunale d'attributions sera abordée au prochain conseil municipal

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Charles Perrin donne lecture d'un mail de Madame Castelletta qui fait part de la difficulté rencontrée pour trouver les départs des circuits pédestres de la commune. Le conseil est conscient du travail de révision à faire pour la signalétique et invite la commission environnement à réfléchir aux moyens de l'améliorer.

- La déclaration préalable déposée par Orange pour la pose d'une armoire technique nécessaire au déploiement de la fibre optique dans la rue du château a été refusée conformément à l'avis des

architectes des bâtiments de France. Une rencontre avec les services d'orange est planifiée pour étudier la possibilité d'un autre emplacement

- Jean-Charles Perrin donne lecture d'un courrier de Monsieur Georges Dufour signalant des nuisances sonores liées aux festivités ayant lieu en plein air et dans la salle des fêtes. Un courrier de réponse sera adressé.

- Les travaux de sécurisation dans le bourg ont bien avancés. Une mise en peinture et la pose des panneaux est planifiée pour le mercredi 17/07.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30

Le prochain conseil aura lieu le mardi 3 septembre 2019 à 20 h